



## Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – Sécheresse- épisode 2025

### Commune de SAINT-LEON 33670 – Formulaire de déclaration

***Vous êtes propriétaire d'un bâtiment sur la commune et vous avez constaté des dégradations consécutives à cette sécheresse 2025 (fissures, mouvements de structure...).***

***Vous êtes invité à en informer la mairie en remplissant le formulaire ci-dessous :***

#### **1. Informations sur le déclarant**

Nom et prénom : .....

Adresse du bien sinistré et numéro de parcelle cadastrale : .....

Adresse postale (si différente) : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

#### **2. Identification du bien**

Type de bien concerné :

Maison individuelle

Immeuble collectif

Bâtiment professionnel / agricole

Autre (préciser) : .....

Date d'acquisition : .....

Année de construction : .....

#### **3. Description des dommages observés**

Date d'apparition des dommages : .....

Description précise des fissures ou dommages :

.....

.....

Évolution des dommages :

.....

.....

#### **4. Documents à joindre**

Photos des fissures et dommages constatés

Copie d'un justificatif de propriété (acte de vente, taxe foncière, etc.)

Si disponible : rapport d'expert, devis de réparation ou tout document technique

#### **Mairie de Saint-Léon**

14 Rte de Mondon,  
33670 Saint-Léon

**05 56 23 48 02**

[mairie-st-leon@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-leon@wanadoo.fr)  
[www.mairie-saintleon.fr](http://www.mairie-saintleon.fr)



## 5. Déclaration

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce formulaire en vue d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services compétents.

Date : .....

Signature : .....

## 6. Informations utiles

• **Dépôt du formulaire en mairie 14, route de Mondon ou par mail : [mairie-st-leon@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-leon@wanadoo.fr) avant le 31 décembre 2025.**

• Pour toute question,



### Secrétariat

Mairie de SAINT-LEON

*Sandrine LENGLLET*

14 Rte de Mondon, 33670 Saint-Léon

**05 56 23 48 02**

[mairie-st-leon@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-leon@wanadoo.fr)

[www.mairie-saintleon.fr](http://www.mairie-saintleon.fr)

Ouverture public secrétariat :

Vendredi : 8h30 à 12h30 - 13h00 à 16h00



Ce formulaire ne vaut pas déclaration de sinistre auprès de votre assurance. Vous devez également prévenir votre compagnie d'assurance dans les 10 jours suivant la publication de l'arrêté interministériel au Journal officiel.

### Mairie de Saint-Léon

14 Rte de Mondon,  
33670 Saint-Léon

**05 56 23 48 02**

[mairie-st-leon@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-leon@wanadoo.fr)  
[www.mairie-saintleon.fr](http://www.mairie-saintleon.fr)

## DISPOSITIFS D'INDEMNISATION DANS LE CAS DE CATASTROPHES NATURELLES

### LA PROCÉDURE ORDINAIRE.

#### RÉGIME D'INDEMNISATION « CATASTROPHES NATURELLES »

Procédure d'indemnisation des sinistres assurés.



**ASSURÉ :**

- 1 déclaration à l'assureur ;
- présente la mairie.

*Dans les 5 jours*



#### FONDS DE SECOURS D'EXTRÉME URGENCE

Complément financier destiné aux victimes « sans ressource et ayant tout perdu » (assurés et non assurés) en cas de catastrophe de grande ampleur.



#### COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE

Statue sur l'intensité anormale de l'agent naturel et émet un avis favorable, défavorable ou d'ajournement.



Centralise les demandes communales et sollicite les rapports techniques.

#### AVIS DE LA COMMISSION

Indemnisation des dommages matériels directs non assurables liés à l'événement.

#### AVIS DE LA COMMISSION

Publication au Journal officiel.

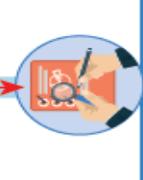
Publication aux mairies par la préfecture.



#### COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE

Statue sur l'intensité anormale de l'agent naturel et émet un avis favorable ou d'ajournement.

Aucun avis défavorable en procédure accélérée.



#### COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE

Statue sur l'intensité anormale de l'agent naturel et émet un avis favorable ou d'ajournement.

Aucun avis défavorable en procédure accélérée.



#### RÉUNION INTERMINISTÉRIELLE ARBITRALE (MATIGNON)

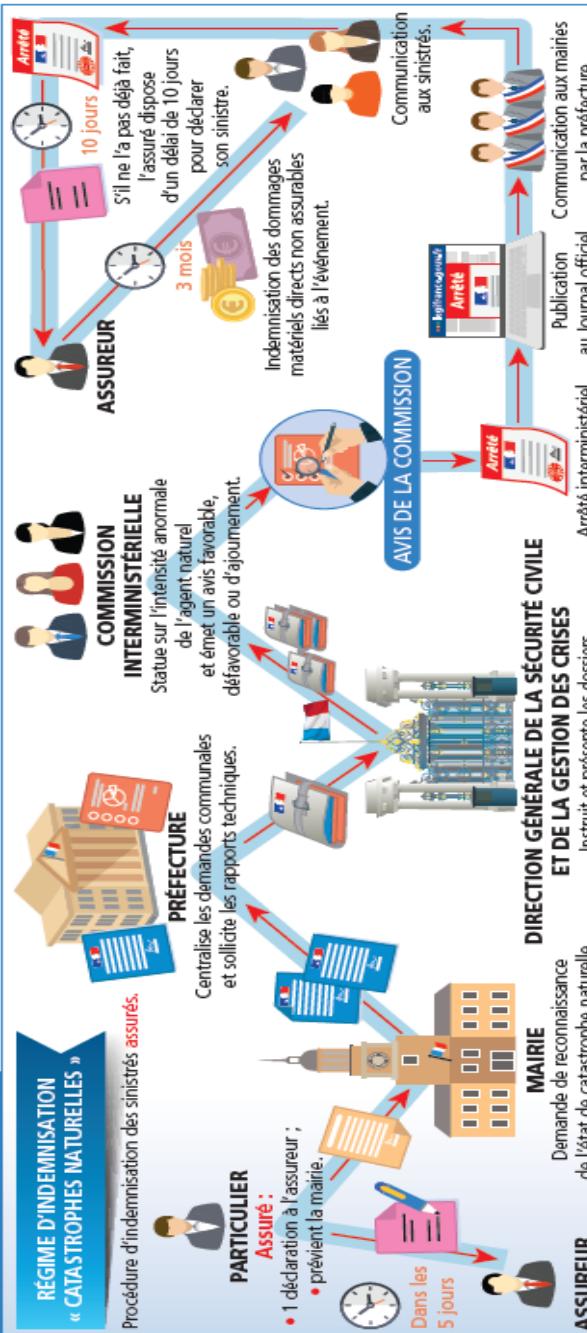
Sollicite les rapports d'expertise et instruit de manière accélérée les dossiers.

### DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISÉS



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA SÉCURITÉ CIVILE  
ET DE LA GESTION DES CRISÉS

Sollicite les rapports d'expertise et instruit de manière accélérée les dossiers.



### LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE - En cas d'extrême urgence et sur décision gouvernementale.

#### RÉGIME D'INDEMNISATION « CATASTROPHES NATURELLES »

Procédure d'indemnisation des sinistres assurés.

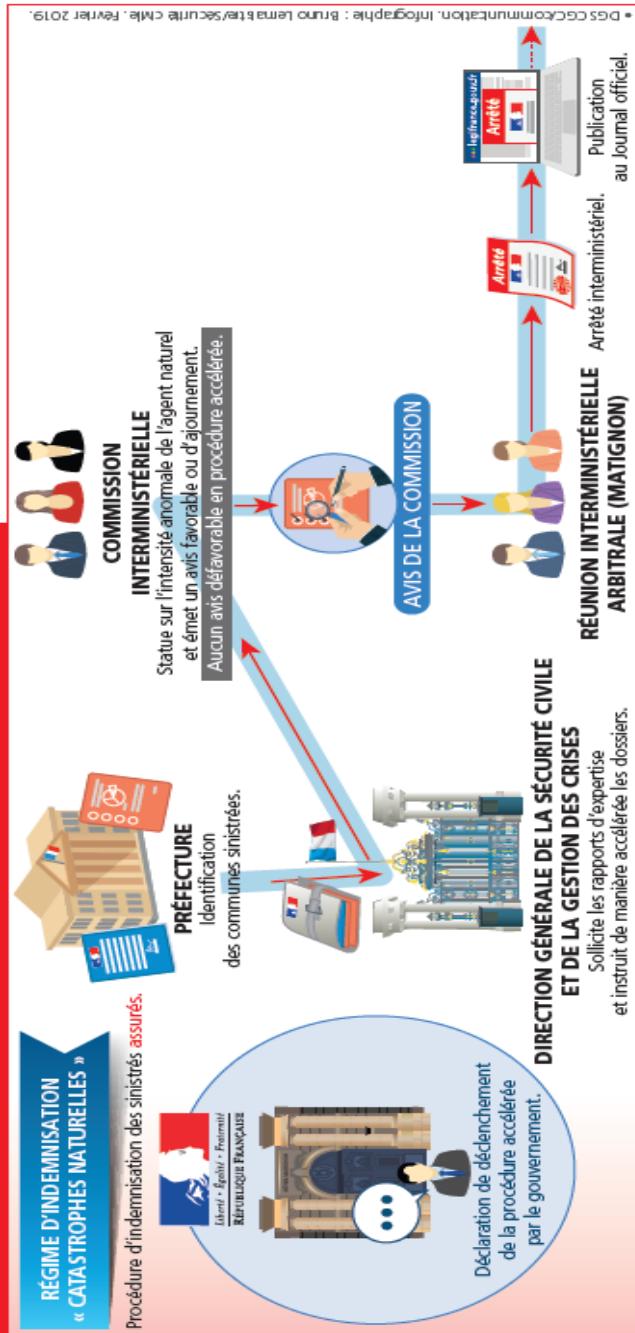


Arrêté - Arrêté - Arrêté



#### DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISÉS

Sollicite les rapports d'expertise et instruit de manière accélérée les dossiers.



**Mairie de Saint-Léon**

14 Rte de Mondon,  
33670 Saint-Léon

05 56 23 48 02

[mairie-st-leon@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-leon@wanadoo.fr)  
[www.mairie-saintleon.fr](http://www.mairie-saintleon.fr)



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

Commune de  
**Saint-Léon**  
Entre-Deux-Mers

• DGS CGCE communiqué de presse : Bruno Le Maire / Sécurité Civile. Février 2019.

Publication  
au Journal officiel.